

**ACTE : DECISION DU MAIRE**

**DOMAINES :**

N°35-Avenant N°1 CANCE Accessibilité Château

**N°35/2023**

Le Maire de la commune de Bizanos,

Vu les Articles L.1311-1 et suivants (article 13 de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988), L.2122-22.5°, L.2224-18-1, L2241-1 et L.2411-6 du code général des collectivités territoriales. –

Vu l'article 142 de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique

Vu la délibération n°03\* du 4 juin 2020 donnant délégation au Maire en matière de signature de contrats et d'accords-cadres,

Vu le décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Considérant que des travaux supplémentaires ont été nécessaires : Entreprise CANCE : prolongement main courante

DECIDE

Article 1er : De signer l'avenant N°1 de 640 € HT soit 768 € TTC

Fait à Bizanos, le 20 juin 2023

Le Maire,  
Jean-Louis CALDERONI

